

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

19/06/2017

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

2017-4978

1. Intitulé du projet

Confortement de l'ouvrage de protection du secteur de la Prée de Sion dans la Commune d'Esnandes (17)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Département de la Charente-Maritime

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Mr PUEYO Sébastien - Responsable du service Protection du Littoral

RCS / SIRET

22170001600738

Forme juridique

Collectivité locale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
11/ Travaux, ouvrages et aménagements en zone côtière	Le projet s'inscrit dans ces deux cas : a) Ouvrages et aménagements côtiers destinés à combattre l'érosion, la submersion et travaux maritimes susceptibles de modifier la côte par la construction notamment de digues, de môles, de jetées, d'enrochements, d'ouvrages de défense contre la mer et d'aménagements côtiers constituant un système d'endiguement. b) Reconstruction d'ouvrages ou aménagements côtiers existants.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le dispositif retenu est une protection frontale en enrochements. Le principe est donc le suivant :

- Le muret en béton existant sera rehaussé pour atteindre la cote minimale de +5,50 m NGF.
- L'aménagement consistera en la mise en place d'une protection de type talus en enrochements, afin de renforcer l'existant sur un linéaire de 690 m du cordon de galets existant.

4.2 Objectifs du projet

La tempête Xynthia du 27-28 Février 2010 a créé une submersion marine importante sur les littoraux atlantiques, provoquant l'inondation des zones situées à proximité de la mer ainsi que des franchissements de forte ampleur. En Charente Maritime, certaines zones ont été particulièrement impactées par les submersions, notamment le secteur du littoral de la Prée de Sion à Esnandes. La Communauté d'Agglomération de La Rochelle a entrepris l'élaboration du dossier de Programme d'Actions et de Prévention des Inondation (PAPI) de l'agglomération de La Rochelle en 2013.

Conformément au PAPI, un dispositif est dimensionné afin de protéger les enjeux principaux que sont les personnes et la zone ostréicole. Les objectifs sont de garantir la sécurité des personnes et de proposer des solutions de mise en sécurité du site permettant d'assurer le maintien et la pérennité des métiers liés à la mer sur ce secteur jugé attractif par la profession conchylicole. (qualité de l'eau de mer, présence de claires naturelles).

Le niveau de protection retenu est équivalent à un niveau statique de 3.4m NGF de fréquence quinquennale, sur lequel se superpose une houle de 1.3 m NGF.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les modalités des travaux seront les suivantes :

-Les travaux seront menés à l'avancement avec des moyens matériels classiques. Les travaux de rehausse débiteront par la réalisation d'un rabotage mécanique préalable du mur. Ce dernier sera réalisé mécaniquement avec retrait immédiat et mise en décharge des matériaux « fraisés ». Sur la zone de prolongement, il faudra procéder à un terrassement préalable pour pouvoir réaliser les fondations

Ensuite, sur la totalité du linéaire de mur concerné, après mise en place d'un béton de propreté, des cages d'armatures préfabriquées seront positionnées. La rehausse et le prolongement du muret seront coulés en place.

-Le confortement de la digue existante sera réalisé à l'avancement avec les moyens matériels courants (camions et pelles mécaniques).

-L'assise de la rehausse sera ensuite réglée de manière à être horizontale. Suite à ces opérations, un géotextile de séparation sera mis en œuvre. S'en suivra, la pose des enrochements. Enfin, un remblaiement en calcaire sera réalisé pour atteindre un niveau de protection homogène

La durée des travaux envisagée est de 9 mois. La période de préparation de chantiers est estimée à un mois. Un démarrage prévisionnel des travaux est envisagé en 2018.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le dispositif de protection est constitué :

- D'un muret en béton rehaussé pour atteindre la cote minimale de +5,50 m NGF mais également prolongé jusqu'au cordon de galets, permettant la fermeture du système de protection

- De la mise en place d'une protection de type talus en enrochements, afin de renforcer l'existant sur un linéaire de 690 m du cordon.

La structure du talus en enrochements se composera d'un filtre de 100-300 kg en calcaire (d'une épaisseur moyenne de 0,40 m) disposé sur un géotextile et d'une couche d'enrochements calcaires d'une blocométrie de 1 à 3 tonnes.

La pente du talus sera de 3H/1V. La crête du talus sera calée à la cote de +5,50 m NGF. Ainsi, lorsque la crête de l'ouvrage existant, est inférieure à +5,50 m NGF, un remblaiement en calcaire sera réalisé pour atteindre un niveau de protection homogène.

Après les travaux, l'ouvrage sera entretenu et suivi par le futur gestionnaire, en l'occurrence la Communauté d'Agglomération de La Rochelle. (GEMAPI). Les consignes de gestion sont en cours de rédaction au titre de l'article 5 de l'Arrêté du 29 février 2008 fixant les prescriptions relatives à la sécurité et à la sûreté des ouvrages hydrauliques.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation environnementale au titre de l'article L181-1 et suivants du code de l'environnement pour des travaux et ouvrages mentionnés au I de l'article L. 214-3.

Régime d'autorisation au titre des articles L214-1 et suivants du Code de l'Environnement

Evaluation des incidences Natura 2000 au titre de l'article L.414-4 du Code de l'environnement

Demande d'utilisation du DPM au titre de l'article L.2124-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
L'emprise de l'ouvrage de protection sur le domaine public maritime	4317 m ²
Le linéaire de la digue	690 ml
Cote d'arase	5.50m NGF

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu dit de la Prée de Sion
17137 Esnandes

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. - 1°08'27" ___ Lat. 46°15'04" ___

Point d'arrivée :

Long. - 1°08'32" ___ Lat. 46°14'42" ___

Communes traversées :

Esnandes

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 1 Anse de l'aiguillon, Marais de Charron ZNIEFF de type 2 Marais Poitevin
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune d'Esnandes
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Parc naturel marin - estuaire Gironde et Pertuis Charentais - A proximité de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie de l'Aiguillon (Décret n° 99-557 du 2 juillet 1999)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'agglomération de La Rochelle approuvé en Conseil communautaire le 27 février 2014.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRL du bassin nord du département a été prescrit pour la commune d'Esnandes, par arrêté préfectoral en date du 26 juillet 2010. Le périmètre d'étude annexé à l'arrêté de prescription du 26/07/2010 a été modifié au vu des études de submersion menées par la communauté d'agglomération de La Rochelle. Pour la Commune d'Esnandes, l'arrêté préfectoral du 26/07/2010 est abrogé et le nouvel arrêté de prescription a été signé le 27 décembre 2012.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Esnandes est incluse dans la zone de répartition des eaux de Charente-Maritime (BASSIN DES CANAUX CURE, DE VILLEDoux ET DE MARANS A LA ROCHELLE)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Inclus partiellement dans : ZSC FR5400446 Marais Poitevin ZPS FR5410100 Marais Poitevin
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Apport : - Enrochements calcaires de carrières de Charente-Maritime
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'enjeu principal sur ce secteur est l'avifaune. Après application des mesures correctrices le projet reste compatible avec la conservation des espèces et des habitats. CF. Dossier Loi sur l'Eau
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Après application des mesures correctrices, il ressort que le projet reste compatible avec la conservation des habitats et des espèces qui ont justifié la désignation des zones N2000. CF. Dossier Loi sur l'Eau

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'incidence sur les usages ou qualités écologiques du PNM estuaire de la Gironde et mer des Pertuis.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du projet est inscrite en partie sur le DPM
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Objectif même de l'ouvrage : Lutter contre les risques de submersion marine.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Transport routier des matériaux (blocs calcaires), engins de chantier.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Circulation des engins de chantier, pose des blocs d'enrochement.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Circulation des engins de chantier, pose des blocs d'enrochement.
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

En phase travaux :

- Période de travaux limitée entre mai et septembre/octobre (période creuse - effectif migrateur faible)
- Débroussaillage de l'emprise de la digue avant travaux pour éviter l'avifaune
- Emplacement de la base de chantier éloigné de la zone ostréicole afin d'éviter de perturber l'avifaune nicheuse
- Balisage de la station de Renoué du Japon afin d'éviter sa propagation
- Information aux ouvriers sur les enjeux avifaunistiques

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le présent projet est en mesure d'être dispensé d'une évaluation environnementale car il s'agit d'un confortement d'ouvrage existant. L'enjeu principal étant l'avifaune, à ce titre le maître d'ouvrage s'engage à réaliser toutes les mesures correctrices inscrites dans le dossier d'autorisation (ci-joint) afin de rester compatible avec la conservation des habitats et des espèces.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Dossier d'autorisation au titre des articles L214-1 à 6 du code de l'environnement

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Rochefort

le, 16/06/2017

Signature

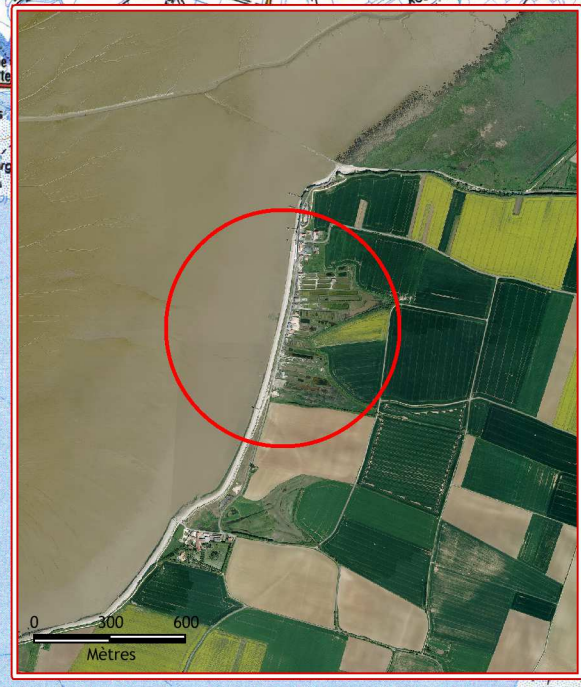
Le Responsable du service Protection du
Littoral - Mission MER,

Sébastien PUEYO

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



Annexe 2 PLAN DE SITUATION

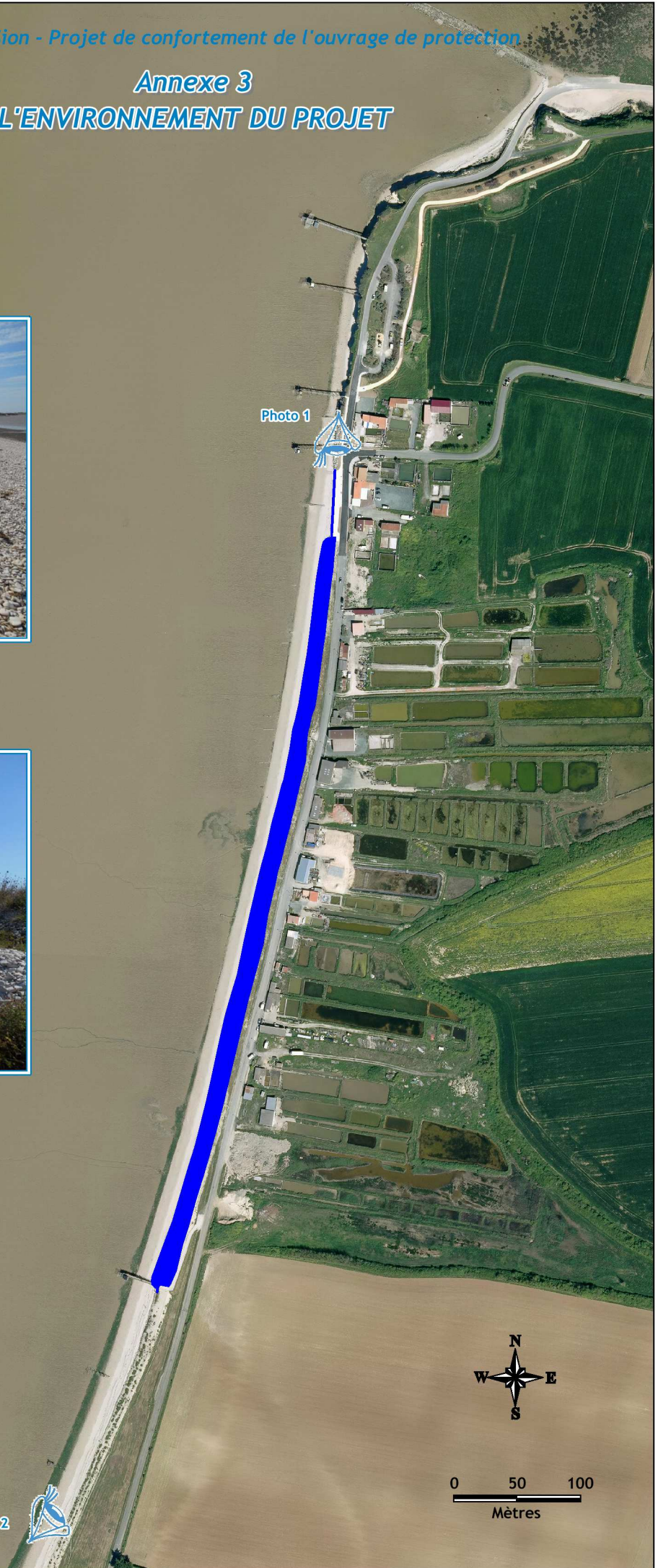


Annexe 3 L'ENVIRONNEMENT DU PROJET

Photo 1



Photo 2



Annexe 4
PLAN DU PROJET



Digue en enrochement
à 5,5m NGF

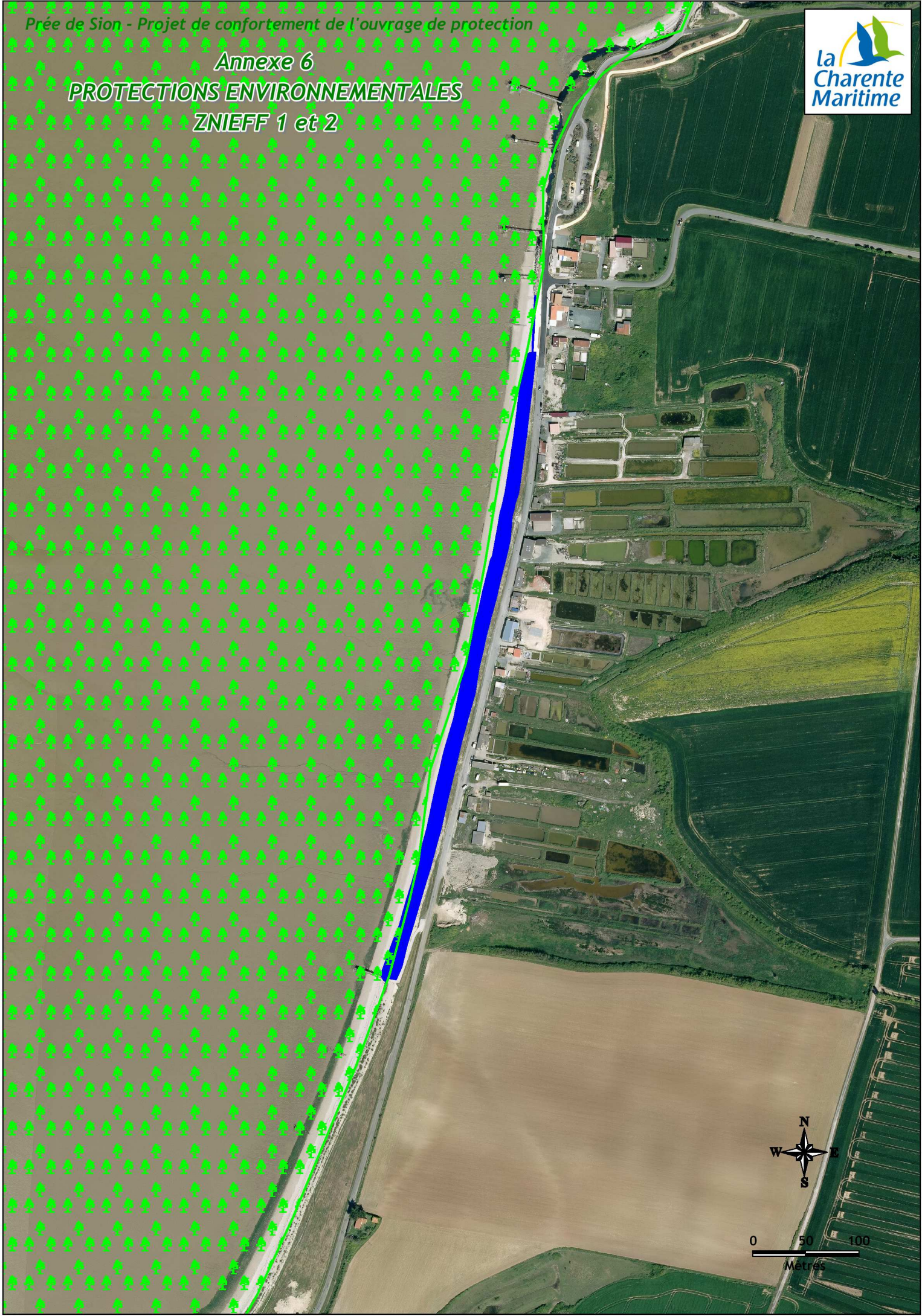
153 ZA 72
Propriétaire : Association foncière d'Esnandes
impact : env. 3900 m²

153 ZA 84
Propriétaire : Département de la Charente-Maritime
impact : env. 120 m²

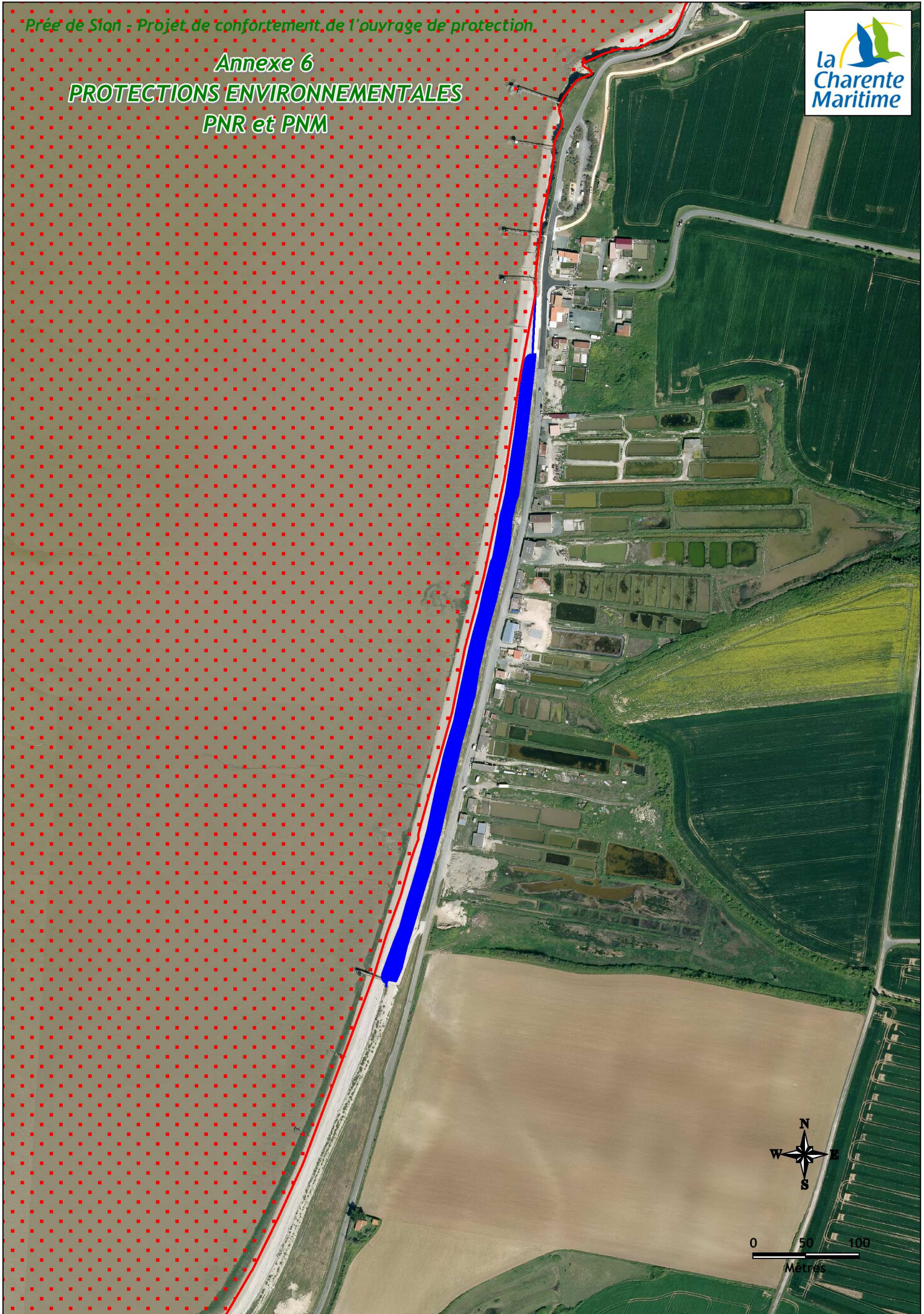
0 50 100
Mètres

Annexe 6
PROTECTIONS ENVIRONNEMENTALES
NATURA 2000





Annexe 6
PROTECTIONS ENVIRONNEMENTALES
PNR et PNM



Annexe 6
PROTECTIONS ENVIRONNEMENTALES
ZICO

